



# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2018

## Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire

Alain PHILIPPE - André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS -- Emile PERRAUD - Patricia JANTET - Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - René GUIGARD - Christine LECHON - Céline MAFFRE – Cécile MICHAUD et conseillers municipaux.

Excusés : Francisco MARTINEZ et Frédérique MOISSET

Absents : Patrick CHARNAY - Jimmy GRONDIN - Jean-Michel SALQUE et Vanessa VEILLON

Pouvoirs : Frédérique MOISSET à Christine COCHET et Francisco MARTINEZ à Didier

Secrétaire de séance : Fabrice GROS

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### *Délibérations*

- Succession de Mme PREMILLIEU Ginette – legs à la commune
- Modification du tableau des emplois permanents
- Noël des aînés de la commune

La séance est ouverte, Monsieur Fabrice GROS est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 3 septembre : il est adopté à l'unanimité.

### Succession de Mme PREMILLIEU Ginette veuve PEYRACHE

M. le Maire explique que par mail du 11 juillet 2018, l'office notarial de Belley, chargé de la succession de Madame Ginette PREMILLIEU, veuve PEYRACHE, l'informait d'un legs au bénéfice de la commune.

Il indique que ce legs consiste en l'attribution de parcelles sur la commune de CHAZEY-BONS cadastrées section A numéros 422, 435, 436, 440, 460, 464, section B numéros 145, 167, 190 et 907 et sur la commune déléguée de PUGIEU les parcelles cadastrées section A numéro 528, C numéros 113, 122, 156, 160 et 251 pour un montant total de 7.367,50 €.

Ces parcelles sont non bâties et la commune n'est soumise à aucun droit de succession.

Monsieur Bonnard invite donc le conseil municipal à se prononcer.

A l'unanimité, le legs est accepté et Monsieur le Maire autorisé à signer tout acte relatif à ce dossier.

### Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire présente une proposition visant à réduire le temps d'intervention de la société de nettoyage dans les locaux scolaires en compensant par une augmentation d'un volume horaire équivalent le temps de travail d'un agent périscolaire à temps partiel qui en a fait la demande. Dans ce contexte, une modification du tableau des emplois est nécessaire pour créer un poste à temps partiel à raison de 60% d'un poste à temps complet, soit 21 heures hebdomadaires.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## Noël des aînés de la commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 04/12/2017 proposant aux personnes de 70 ans et plus, domiciliées dans la commune, propriétaires d'une résidence secondaire ou inscrites sur les listes électorales (principale et complémentaires) de participer à un repas servi à la salle des fêtes ou de bénéficier d'un bon d'achat nominatif.

Il donne ensuite la parole à Madame Jantet qui rend compte des travaux de la commission communale aux affaires sociales du 13 octobre. Il a été décidé de proposer au restaurant « la source » qui a réouvert récemment de faire partie de la liste des commerces qui pourront accepter les bons d'achat.

Les commerces retenus sont donc les suivants : Chocolaterie Carpin à Chazey-Bons, restaurant PLOTTIN à Pugieu, restaurant l'Ô à Chazey-Bons, restaurant la source à Chazey et Intermarché à Chazey-Bons.

Dans un souci d'équité, il est proposé de fixer la valeur du bon à 30.00€ par bénéficiaire.

Concernant le repas, Mme Jantet précise que 2 devis ont été demandés et que le devis de Mr Sylvain Cochet (Amelisse organisation) a été retenue. La commission remercie le restaurant La suite à Belley, Nathalie et Lionel GUILLEN, pour leur offre.

L'animation musicale sera assurée par la formation de Dimitri Saussard, domicilié à Pugieu.

Les conjoints qui n'ont pas l'âge requis peuvent, cette année encore, prendre part au repas contre une participation de 30.00€ à verser en mairie à la réservation.

A l'unanimité le conseil municipal valide ces propositions et rappelle que les personnes hospitalisées ou en maison de retraite recevront, comme chaque année, un colis cadeau composé par la commune, de valeur équivalente.

Le repas sera servi par les élus et membres de la commission. Une liste est d'ores et déjà ouverte (Didier Bonnard, Patricia Jantet, Céline Maffre, Bernard Michaud, Bruno Fort, Emile Perraud, Marie Dicorato, Christian Cochet, Fabrice Gros, Michel Battistella, Cécile Michaud, Christine Cochet).

Pour la bonne organisation, les volontaires non-inscrits sont invités à se signaler en mairie.

### **Informations :**

- Réunion commission des finances fixée au 10/11 à 9 heures en mairie ;
- Travaux de réseau d'eau de Chazey pratiquement achevés ; réception le 05/11 ;
- Elaboration du PLU : Mr Maslankiewicz propose de définir le planning des 2 prochaines réunions de travail et de fixer la date de la première réunion publique d'informations. Pour cette dernière la date du 13 décembre à 18 heures, à la salle des fêtes est validée ;
- Compte rendu du dernier conseil d'école par Céline Maffre ;
- Mr le Maire informe qu'il a signé 2 compromis pour les biens proposés à la vente (Chazey-Bons et Pugieu) ;
- Cheminement piéton au rond-point de Penaye : travaux programmés dans les toutes prochaines semaines ;
- Mr le Maire indique à l'assemblée qu'une réflexion sera menée sur la future structure de la commune nouvelle (choix de conserver ou supprimer les communes déléguées notamment) ;
- Bulletin d'informations municipales : Mr Bruno Fort attire l'attention des membres du conseil municipal sur la nécessité de transmettre rapidement articles et photos à Christine Cochet ;
- Bernard Michaud indique que le camion à benne ampliroll vient d'être livré et que le tracteur le sera mi-novembre ;

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 octobre 2018.

A Chazey-Bons, le 30 octobre 2018

Le Maire, Didier BONNARD

